

(N° 248.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1847.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Auguste Coyon, professeur au collège de Huy.

(Voir le N° 211 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né, en 1806, à Saint-Ménéhould. Peu après sa naissance, son père vint exercer, sous l'Empire, diverses fonctions en Belgique, et fut autorisé à les continuer sous le Royaume des Pays-Bas. Le pétitionnaire a fait constater que depuis l'an 1809, près de 28 ans, il a habité Huy où il est domicilié. Depuis 1831, il est attaché aux établissements d'instruction primaire et moyenne de cette ville, où il jouit de la considération de l'administration et du public.

Les avis des autorités sont toutes favorables à sa demande en naturalisation ordinaire qui a été prise en considération dans la Chambre des Représentants, par 54 suffrages contre 17.

Le Marquis DE RODES, Rapporteur.